

Comme l'a définie le Président de la République, « la doctrine de la sécurité du quotidien, c'est de placer le service du citoyen au cœur du métier de policier et de gendarme ». La mise en œuvre de la Police de sécurité du quotidien (PSQ) répond effectivement à la nécessité de rapprocher les forces de l'ordre de la population en sortant du schéma classique d'une police centrée sur la seule intervention. Ainsi, son objectif est de renforcer la sécurité autour de trois principes majeurs : la disponibilité, le sur-mesure territorial et le contact avec la population.

Très concrètement, depuis janvier 2018, le déploiement de la PSQ s'est traduit par :

- Le renforcement des moyens humains des forces de l'ordre dans des « quartiers de reconquête républicaine », identifiés comme étant en proie à d'importantes difficultés en termes d'ordre public. 10 000 postes de policiers et de gendarmes seront ainsi créés au cours des cinq prochaines années. Pour les autres territoires, la PSQ se traduira un renforcement des dotations en matériels.

- Une intense concertation, tant interne qu'externe, menée avec l'appui des préfetures et des sous-préfetures pour définir des modes d'organisation plus proches des territoires administrés et plus adaptés à leurs caractéristiques mais aussi pour recentrer les forces de l'ordre sur leur cœur de mission, la sécurité et le contact, en les déchargeant notamment de tâches indues.

Pour la direction départementale de la sécurité publique (DDSP) du Calvados, ces réflexions aboutiront prochainement à l'officialisation d'une « stratégie territoriale de sécurité » à l'échelle du département, mais aussi à l'échelle de chaque circonscription de sécurité publique (Caen, Dives/Mer, Trouville/Deauville, Honfleur et Lisieux).

Pour le Groupement de gendarmerie départementale (GGD) du Calvados, ce mouvement de réorganisation a conduit le jeudi 19 avril à la signature officielle par le Préfet Laurent FISCUS et par le général Frédéric AUBANEL d'un « contrat opérationnel » pour l'ensemble du département, mais également pour chaque compagnie de gendarmerie (Bayeux, Vire, Caen, Falaise, Deauville et Lisieux).

En ayant pour objectif principal de renforcer le lien de proximité avec les citoyens, les contrats opérationnels des compagnies prévoient un certain nombre de dispositions opérationnelles, pour la plupart d'application immédiate, dans les domaines suivants :

LE CONTACT

- Constitution de « patrouilles de prévention et de contact » au sein des unités ou définition de temps de contact obligatoires pour chaque patrouille.
- Élaboration d'un questionnaire « qualité / contact » envoyé aux principaux partenaires locaux (élus en particuliers) pour recueillir leurs avis et leurs propositions d'amélioration.
- Désignation d'un référent par commune au sein de chaque unité de gendarmerie.
- Organisation de réunions semestrielles avec les élus de chaque compagnie.
- Volonté de développer les dispositifs locaux de « participation citoyenne ».

L'ACCUEIL DU PUBLIC

- Réorganisation des effectifs afin de proposer au public des horaires d'ouverture rallongés et un accueil tous les jours de la semaine dans la plupart des unités.
- Amélioration de la qualité de l'accueil du public et de la réponse des unités de gendarmerie par la création d'une main-courante gendarmerie (MCG), qui permettra de signaler des faits qui ne sont pas des infractions.
- Mise en œuvre d'une brigade numérique fonctionnant 7j/7 et 24h/24, qui pourra être contactée par internet ou les réseaux sociaux depuis une tablette, un smartphone ou un ordinateur.

LA PRÉVENTION

- Définition de référents thématiques par unité de gendarmerie chargés d'aller au contact de la population, notamment dans les établissements scolaires, pour sensibiliser aux problématiques de sécurité routière, de violences familiales, de stupéfiants et d'alcool.
- Accompagnement et conseils aux élus dans la sécurisation de leurs communes (aménagement, vidéoprotection), de leurs lieux sensibles (lieux de culte, centres commerciaux, établissements recevant du public) ou de leurs manifestations événementielles.

L'INTERVENTION

- Mutualisation des moyens humains entre les unités d'une même compagnie pour garantir davantage de présence sur la voie publique.